

SÉANCE DU 10 AVRIL 2017

**N° 52/17**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 avril 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 18 avril 2017,

**Objet de la délibération :**

*Création poste attaché*

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 81
- Absents : 18
  - Dont suppléés : 3
  - Dont représentés : 8
  - Excusés : 4
  - Non excusés : 3
- Votants : 92

L'an deux mil dix-sept

Le dix avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

<b>Présent(e)s</b>	Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
<b>Procuration</b>	Mme Leblanc-Vichard Françoise à M. Chatelain Claude, Mme Ragot Maryvonne à Mme Paquiez Patricia, M. Nicolet Jean-Paul à Mme Fietier Danièle, M. Sage Jean-Luc à M. Hebert Guy, M. Longeot Jean-François à Mme Breuillot Laurence, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Paul Jacques à M. Dugourd Jean-François
<b>Suppléé(e)s</b>	Mme Viprey Chantal par Mme Louis Nadia, M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie-Claude, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe
<b>Excusé(e)</b>	Mmes Breuillot Christine & Faillenet Maryse, Ms. Maurice Jacques & Percier Pascal
<b>Absent(e)s</b>	Ms. Daudey Pierre, Pogliano Jean-Louis & Petetin Yves

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard Chabod, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de sa collectivité ou de l'établissement.

- Vu les résultats des sélections professionnelles d'intégration au grade d'attaché du 07/03/2017 déclarant apte Arnaud VEYRON,

Considérant que les missions exercées par ce dernier correspondent au grade d'attaché territorial,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, décide :

- ♦ De créer un poste à temps complet d'attaché territorial pour y nommer Arnaud VEYRON à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017,
- ♦ D'ouvrir les crédits nécessaires au budget,
- ♦ D'autoriser le Président à signer l'arrêté de nomination correspondant

Fait et délibéré en séance, le 10.04.17

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER  
Président